

L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 11 décembre 2018 au vu des articles L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.



Bulletin de liaison et d'informations

N° 88

Meilleurs vœux pour l'année 2022 !

Pour notre association, une préoccupation majeure : qu'en sera-t-il du nouveau Plan Algues Vertes ?

Dans notre bulletin n° 87 nous avons annoncé que le gouvernement avait décidé de nommer un haut fonctionnaire, expert de haut niveau sur tous les sujets concernant les problèmes de l'eau, des algues vertes et de la transition écologique ; cet expert a été nommé début novembre 2021, il s'agit de Monsieur Etienne Guillet. Cet expert est basé à la Préfecture des Côtes d'Armor. Son rôle consiste plus particulièrement à coordonner l'action de l'État sur le dossier nitrates et marées vertes, et à accompagner les acteurs locaux, que ce soient les élus, les agriculteurs, le monde économique ou associatif.

Le 30 novembre 2021, un Comité de Pilotage 22 (Copil 22) s'est réuni à l'initiative de M. Guillet en Préfecture de Saint-Brieuc, pour assister à la présentation d'un projet de lutte contre les marées vertes, nous vous proposons dans ce bulletin quelques graphiques issus de cette présentation, accompagnés de nos commentaires (voir article p. 11 à 14).

Sommaire :

- Édito : p. 1
- Le tableau de Bord** p. 2
 - Les nitrates
- Le point sur la situation** p. 3 à 5
 - Pollution de l'air
 - Pollution de l'eau
 - Pour l'aspect économique
 - Pour un environnement sans pollution
- Les pesticides p. 6
- Le Conservatoire du littoral**
 - en France p. 7, 8
 - à Binic --Étables-sur-mer p. 8 à 10
- Nouveau PLAV (plan algues vertes)** p. 11 à 14
- Actions 4ème trim. 2021 : p. 15

Comité de rédaction :

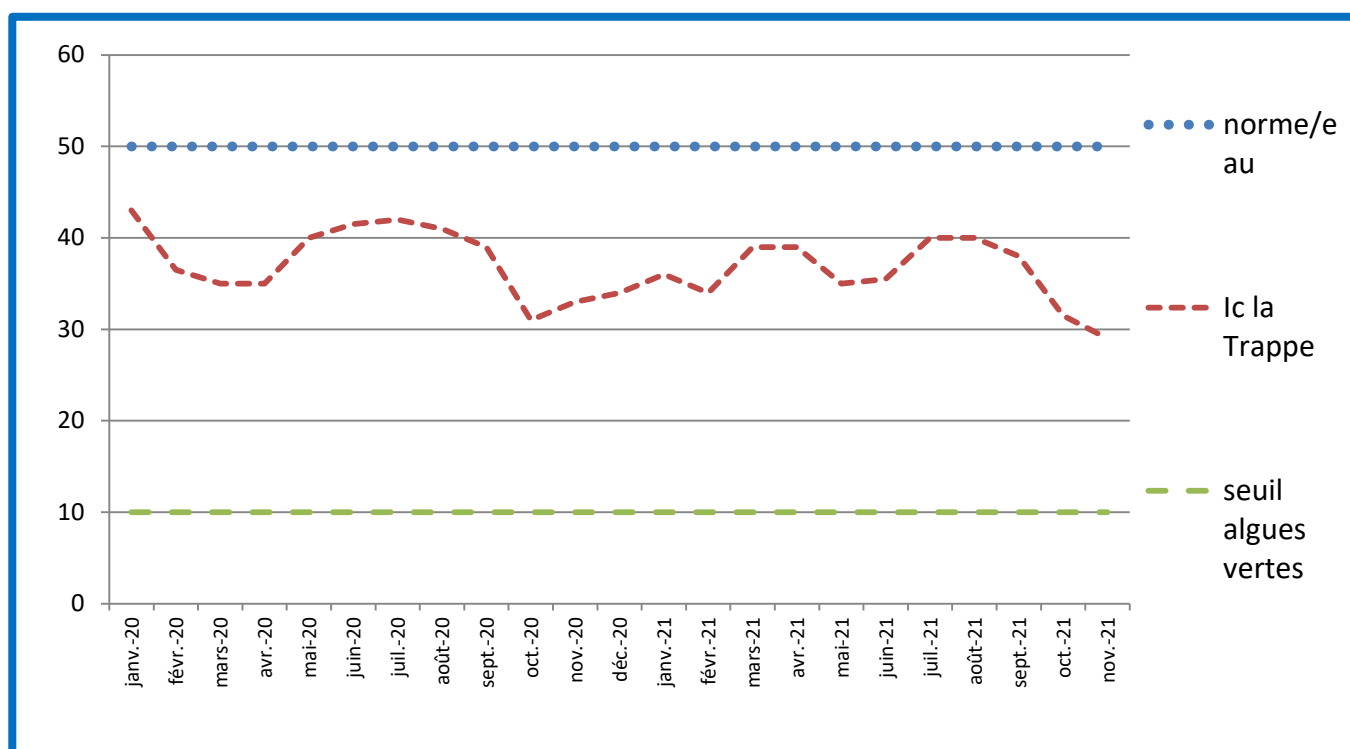
Joëlle Le Guern
Marie-Thérèse Bouilly
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h
Marcel Le Floc'h

Tableau de bord – Suivi de la qualité de l'eau brute de l'Ic

Les Nitrates

- Points de suivi de la qualité des eaux – l'Ic

Évolution des taux de nitrates en mg/l de l'Ic à la Trappe de janvier 2020 à novembre 2021



Les taux de nitrates baissent au dernier trimestre comme chaque année, plusieurs causes :

- Une forte pluviométrie,
- Des débits de rivières soutenus,
- Des lessivages de sols importants entraînant des nitrates, pesticides et terre arable vers la mer,

Une baisse des taux de nitrates liée à la pluviométrie, mais compte-tenu du débit des ruisseaux et rivières des flux de nitrates importants qui alimentent les algues vertes. C'est sans doute la première fois que nous voyons des algues vertes à cette période de l'année.

La pollution de l'eau, de l'air, de la terre résultant du modèle agricole breton dans le bassin versant de l'Ic devient difficilement supportable.

Nous vous proposons ci-après un point sur la situation.

- Cette situation est la conséquence du maintien du modèle agricole breton avec pour principal objectif de produire plus de cheptel, de culture (principalement du maïs) pour nourrir les bêtes sans y arriver ; d'où l'importation du soja d'Amérique du Sud, s'y ajoutent les méthaniseurs : un méthaniseur fabrique du méthane (CH₄, Carbone + Hydrogène) avec du lisier qui est faiblement méthanogène (Il contient peu de carbone), il faut donc ajouter d'autres matières plus riches en carbone : déchets verts, déchets d'abattoir, autres cultures.

- Pour atteindre cet objectif, dans le bassin de l'Ic et autres bassins-versants :

- les exploitants ont développé des élevages industriels hors-sol.
- Ils ont remembré les terres en ignorant l'environnement, en cultivant y compris des zones humides, en rasant des talus et fossés, en drainant et en canalisant les ruisseaux.

Ci-après vous avez une photographie prise en août 2021 à Launay limite entre Lantic et Plélo. Il y avait des talus et un ruisseau serpentait dans la végétation. Aujourd'hui le ruisseau est rectiligne, ses bords sont sans végétation et traités au désherbant.



Le même scénario vient de se reproduire où un agriculteur de Plouha, pour rassembler deux parcelles (20 et 25 hectares) a supprimé un chemin et un petit bois. C'est vraiment l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire.

La pollution de l'air :

Pour nourrir les cheptels, les surfaces cultivables ne suffisent pas. Il faut importer du soja, des engrais dont les prix sont non maîtrisables. Leur production est liée à la déforestation en Amérique du Sud et contribue au développement des gaz à effet de serre. Avec ses élevages intensifs la Bretagne est la première région de production de gaz à effet de serre d'origine agricole.

Les effets sur le climat de ces gaz à effet de serre provoquent le réchauffement climatique et des conséquences visibles localement.

A Binic, un épisode de pluie intense pendant des grandes marées provoque des inondations qui n'ont plus rien d'exceptionnelles. La relative déclivité du bassin-versant de l'ic, aujourd'hui sans talus et fossés favorise l'écoulement rapide d'une eau boueuse vers la mer et le port qui se remplit de dépôt limoneux. La commune doit prendre en charge des travaux de dévasement sans cesse à refaire.

S'ajoutent des périodes de pollution de l'air d'origine agricole sur la côte Nord de la Bretagne. L'ammoniac produit par les élevages et les épandages, est responsable des émissions de particules fines PM2,5. Ces particules peuvent pénétrer dans le sang après avoir été inhalées et peuvent engendrer à terme cancers et maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Autre nuisance : les odeurs dégagées lors des épandages, y compris pendant la période estivale.

Quelle image pour la Bretagne !

La pollution de l'eau

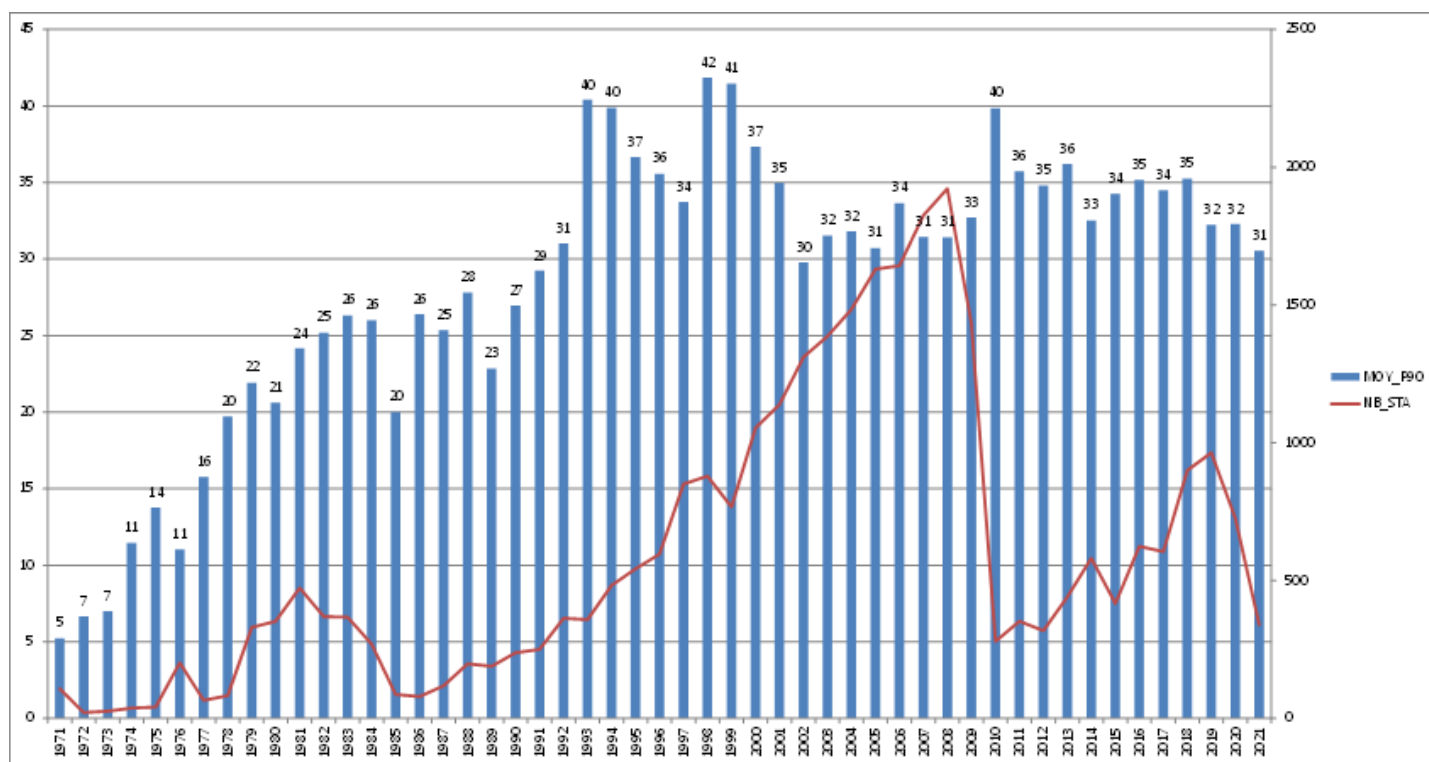
Et pourtant, la Chambre d'agriculture et le principal syndicat agricole se sont félicités de la baisse des taux de nitrates en dessous 50mg/l et ont obtenu, pour le bassin de l'ic, avec l'aide du sénateur local l'autorisation d'épandre plus de nitrates (On est passé de 140 kg à l'hectare à 170 Kg).

La Direction de l'évaluation et de la Planification de l'agence de l'eau nous a communiqué l'évolution des taux de nitrates de toutes les stations de surveillance des cours d'eau de la Bretagne. Avant 1973 ils étaient entre 5 et 10 mg par litre.

Les taux de nitrates de l'ic étaient aussi très bas et il n'y avait pas d'algues vertes sur les plages de la commune.

Moyenne des taux de nitrates de toutes les stations bretonnes par année

(Barres bleues : moyenne des taux de nitrates - lignes rouges évolution du nombre de stations suivies)



La tendance à la baisse des taux est moins sensible que celle affichée par la DREAL.

En 1973 le Syndicat de l'lc a été créé pour alimenter en eau potable les communes de Binic, Etables-sur-Mer et Saint-Quay-Portrieux. En 1987, un système de dénitrification de l'eau a été installé. En 1999, c'est un traitement des pesticides qui était mis en service. Les taux de nitrates de l'lc étant en permanence supérieurs à la norme européenne de 50 mg/l, en 2009 le Préfet des Côtes d'Armor a suspendu le fonctionnement de la prise d'eau du Chien Noir. À noter que des périmètres de protection de captage n'ont jamais été mis en place.

Pour l'aspect économique :

Il faut noter que le système agricole breton est largement subventionné : primes PAC, aides plan Algues vertes, aides départementales... La nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) qui va entrer en vigueur en 2023, c'est 50 milliards d'euros par an jusqu'en 2027. La France en est la principale bénéficiaire ; 80 % des aides sont mobilisées par seulement 20% des agriculteurs. La nouvelle PAC doit permettre de verdir les actions des agriculteurs.

Certes la situation est difficile pour certains agriculteurs compte-tenu de la baisse des cours du porc, de la surproduction européenne et de l'augmentation des prix des aliments pour le bétail et des engrais pour doper les cultures. Il faut cependant noter que les résultats pour certains éleveurs de porcs ont été bons en 2019 et 2020. La peste porcine en Chine a permis des profits importants pour certains.

Pour un environnement sans pollution :

Les terres utilisables ne suffisent pas pour nourrir les bêtes et supporter les rejets d'élevages. Il devient urgent de réorienter le modèle agricole **en limitant les cheptels à la capacité de la terre**. Des accompagnements et formations sont indispensables pour développer la qualité de l'environnement et des productions.

Il sera nécessaire de recréer un bocage. Le départ en retraite de nombreux exploitants agricoles est une opportunité pour reconstruire des talus arborés et planter des haies. C'est un moyen efficace pour freiner la circulation de l'air et la dispersion des produits phytosanitaires. En outre, ils ralentissent, pour ceux qui sont implantés perpendiculairement à la pente, l'écoulement de l'eau, limitent l'érosion des sols (et l'envasement des ports, Binic, Le Légué...), ils captent le CO2 et permettent de lutter contre le réchauffement climatique et surtout ils sauvegardent la biodiversité.

Pour ne pas avoir d'algues vertes, les taux de nitrates de l'lc ne doivent pas excéder 10 mg/l. Cet objectif ne peut être atteint qu'avec des changements du modèle agricole dans le bassin de l'lc et sur l'ensemble des bassins-versants de la baie de Saint-Brieuc.

Les Pesticides

Le suivi des pesticides dans les rivières du département des Côtes d'Armor présente une situation dégradée en septembre. Comme pour les nitrates les fortes pluies ont lessivé les sols et entraîné les produits phytosanitaires dans les ruisseaux et rivières.

Certains exploitants agricoles n'ont pas modifié leurs pratiques.

Dans les 20 rivières suivies : 39 substances phytosanitaires sont recensées.

- Le glyphosate est trouvé dans 7 cours d'eau, à des doses élevées pour 4 d'entre eux. Pour aider à la sortie du glyphosate (arrêt définitif prévu en 2023), un décret est sorti le 30/10/2021 accordant des crédits d'impôts aux agriculteurs n'utilisant pas le glyphosate en 2021 et 2022.
- On trouve d'autres herbicides comme le S-métolachlore et ses métabolites, issus de la dégradation des pesticides, ils sont responsables d'une contamination généralisée et durable de l'eau bretonne, superficielle et souterraine.

Certains métabolites sont suivis dans l'eau potable pour leur possible effet sur la santé.

Dans le département, des stations de production d'eau potable sont dans l'obligation de s'équiper de nouveaux dispositifs pour les traiter.

Source : Bulletin mensuel d'information du département des Côtes d'Armor sur la situation de la ressource en eau.

Le Conservatoire du Littoral en France

De 1945 à 1973 l'essor de l'urbanisation durant les Trente Glorieuses a conduit à une artificialisation des espaces littoraux.

En 1975 une loi a fondé le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres pour mener une politique foncière favorisant la protection et la mise en valeur du littoral français.

C'est un EPA (Établissement Public à Caractère Administratif), sous la tutelle du ministère chargé de la protection de la nature et en partenariat avec les collectivités territoriales. Il a pour mission de mener une politique foncière ayant pour objet la sauvegarde du littoral : le respect des équilibres écologiques et la préservation de sites naturels ainsi que des biens culturels. Il assure la continuité de la servitude du littoral (chemin des douaniers) dans son périmètre. La mise en œuvre de cette servitude est assurée par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Il doit acquérir des terrains et les gérer :

Le budget du Conservatoire du littoral repose sur le produit du DAFN (Droit Annuel de Francisation et de Navigation) complété par des soutiens indispensables publics (Europe, collectivités territoriales, établissements publics) et privés (mécénat, dons, legs et donations). Il achète les terrains situés dans des périmètres géographiques précis dont les contours sont définis avec les élus locaux et après avis du Conseil de Rivages et du Conseil d'Administration.

70% des acquisitions se font à l'amiable. Les transactions sont validées par les services des Domaines.

Le Conservatoire du littoral confie la gestion des parcelles qu'il a acquises aux régions, départements, communes et communautés de communes, syndicats mixtes ou associations. Il institue un partenariat en construisant un projet viable et durable pour chaque site et installe une gouvernance (comité de gestion), une surveillance (garde du littoral). Les gestionnaires (collectivités locales, associations...) sont spécifiquement chargés d'entretenir les sites et de les valoriser.

Le Conservatoire du littoral c'est :

- 750 sites, 203 762 hectares, 13% du linéaire côtier préservé, soit 1450km
- 9 conseils de rivages dont celui de la Bretagne- Pays de Loire,
- 10 délégations de rivages dont celle de la Bretagne.
- 250 gestionnaires dont 43% de département.
- 900 gardes.

La Délégation du Conservatoire du littoral en Bretagne :

M. Didier Olivry est le délégué de rivages de Bretagne.

- Le siège est à Plérin.
- 146 sites d'intervention foncière représentant 29 000 ha,
- 11364 protégés, soit 39% de la superficie des sites d'intervention.

Dans les Côtes d'Armor plusieurs sites remarquables sont ainsi protégés : le Cap Fréhel, la Pointe du Roselier, les falaises de Plouha, le site de Gwin Zégal, le sillon du Talbert, le littoral du Trégor dont la Côte de granit rose.



Le Conservatoire du littoral Binic Étables-sur-Mer :

Le Conseil municipal de Binic Étables-sur-Mer a voté le 24 mars 2021 l'instauration et les délimitations des 2 périmètres d'intervention foncière du Conservatoire du littoral sur la bande littorale de la commune /

- de la Rognouse aux étangs du Ponto et de la Mare Labu,
- de Pordic au sud de la Banche et la vallée du Vau Madec.

Dans cette zone d'intervention le Conservatoire disposera d'un observatoire foncier et pourra préempter en cas de mise en vente de terrain.

Les parcelles entrant dans ce périmètre sont classées en zone naturelle et pour certaines en zone remarquable comme La Rognouse.

Le Conservatoire du littoral, pour assurer la protection de ces parcelles, va lancer un processus d'acquisition dès 2022. À terme, il deviendra propriétaire de l'ensemble des parcelles.

Des projets d'aménagement de ces sites seront élaborés. Les cheminements seront étudiés avec une recherche d'une plus grande intégration paysagère, avec des matériaux en adéquation, avec l'environnement alentour et les prescriptions de la loi littoral.

À priori la commune souhaite assurer la gestion des terrains protégés et aménagés par le Conservatoire du littoral. Il est possible également que la coordination de gestion soit assurée par Saint Brieuc Armor Agglomération.

Cette démarche est irréversible.

Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral – de la Plage de la Banche au Vau Madec



**Extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral – de la Vallée du Ponto
(Plage du Moulin à Étables-sur-mer) vers celle de l'Avant-Port à Binic**



Nouveau plan algues vertes ... un nouveau coup d'épée dans l'eau ?

Faisant suite à la décision du 4 juin 2021 du tribunal administratif de Rennes saisi par Eau & Rivières de Bretagne, concomitant à la publication le 2 Juillet du rapport de la Cour des comptes, l'état est condamné à revoir le plan de lutte contre les nitrates d'origine agricole dans un délai de 4 mois. Une première réunion de pilotage du futur plan s'est déroulée le 30 Novembre dernier. Dans les pages qui suivent, **De La Source à La Mer** vous livre ses premiers commentaires sur ce plan.

Nomination sous la gouvernance du préfet des Côtes d'Armor de Etienne Guillet, expert, en charge entre autres d'un nouveau plan algues vertes PLAV 2022-2027 ajoutant 6 actions majeures au plan en cours de réduction des nitrates ...

1. Ouvrages de stockage : il s'agit de contrôler l'étanchéité par exemple des fosses à lisier
2. Unité de gros bétail-Journée de présence pâturage : supprimer les situations de surpâturage pour les élevages laitiers
3. Reliquat Post Absorption (R.P.A.) : basé sur un seuil d'alerte, l'état contrôle les déchets azotés « RPA » avec mesures correctives en cas de dépassement
4. Bandes enherbées : il s'agit d'une bande de 10 m le long des cours d'eaux (déjà fait sur la baie de saint Briec !)
5. Épandage des digestats de méthanisation : on doit exporter les déchets « azotés » en dehors des zones de risques algues vertes
6. Le préfet peut par arrêté préfectoral pour les zones soumises à contraintes environnementales, rendre obligatoire certaines actions

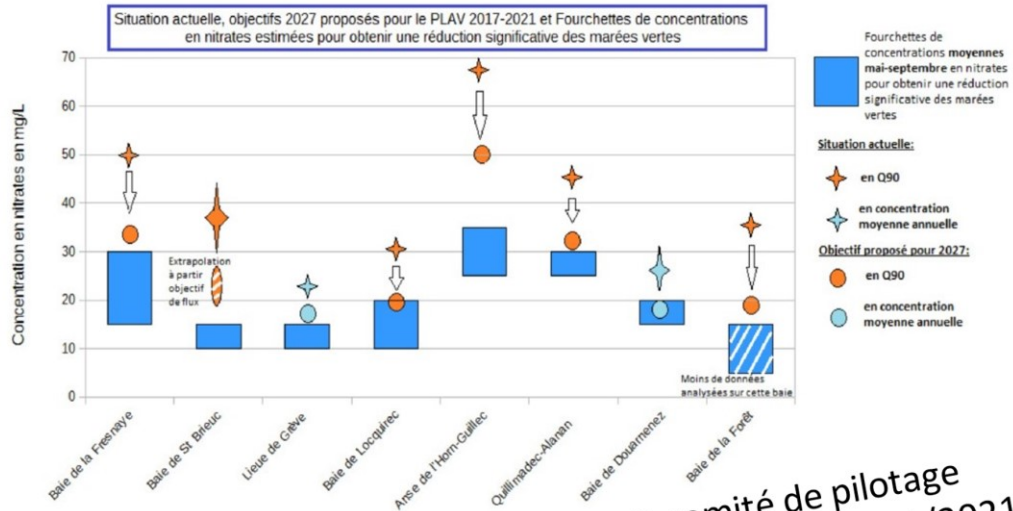
Les graphiques qui suivent sont extraits du dernier comité de pilotage de ce plan et en rentrant dans les détails on voit que les plans se succèdent et s'essouffent. Les chiffres présentés sur ce nouveau plan ne sont pas rassurants.

Faible niveau d'ambition et lenteur d'exécution : sur 8 Baies, seules 2 sont dans la cible à 5 ans ! On se prépare dans 5 ans à un nouveau plan ? On a décidé de cohabiter à vie avec les marées vertes ?

Source : préfecture des Côtes d'Armor, comité de pilotage algues vertes du 30/11/2021

PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR

2.1 - Les projets de territoire 2027



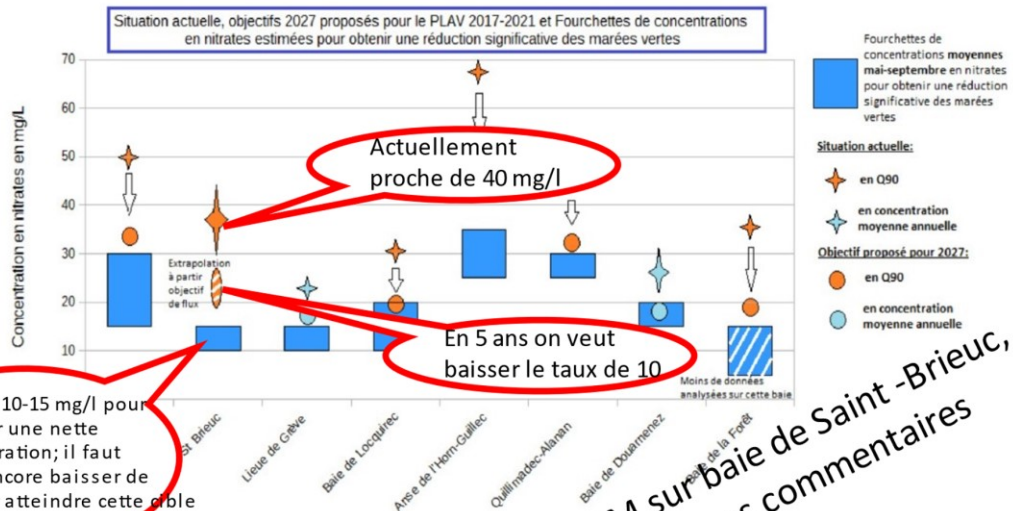
13 / 29

Extrait comité de pilotage
algues vertes du 30/11/2021
Agir contre
les algues
vertes
en Bretagne

Source : préfecture des Côtes d'Armor, comité de pilotage algues vertes du 30/11/2021

PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR

2.1 - Les projets de territoire 2027

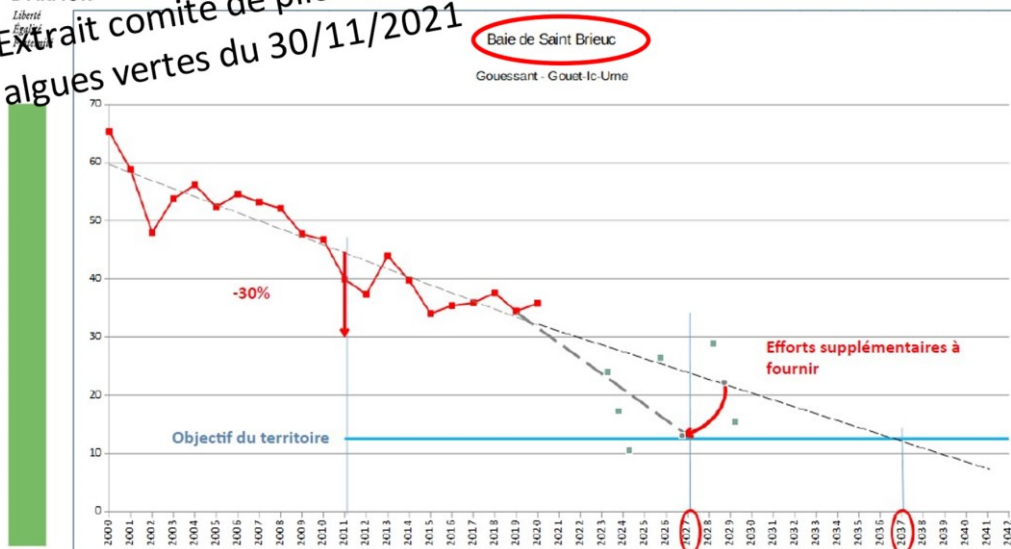


13 / 29

ZOOM sur baie de Saint-Bihouec,
en rouge nos commentaires
Agir contre
les algues
vertes
en Bretagne

Extrait comité de pilotage
algues vertes du 30/11/2021

2.1 - Les projets de territoire 2027



15 / 29

Liberté
Égalité
Fraternité

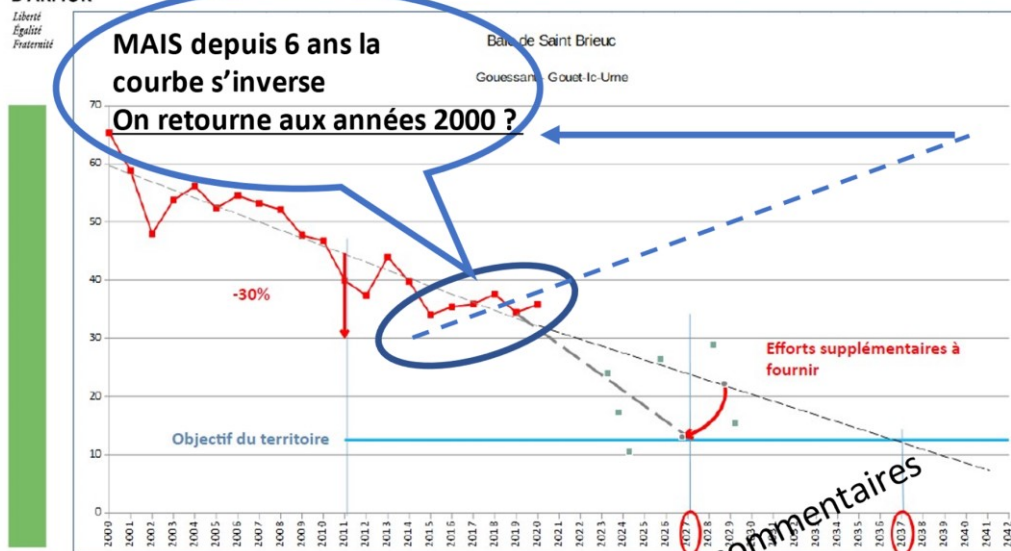
2.1 - Les projets de territoire 2027



15 / 29

en bleu nos commentaires

2.1 - Les projets de territoire 2027



15 / 29

En conclusion, tant que l'on n'adapte pas notre modèle à un élevage lié au sol, on va dans le mur comme l'atteste l'inversion de courbe depuis 2014.

La solution identifiée page 53 du rapport de la Cour des Comptes est LA mesure qui permettra d'en finir avec les marées vertes : une diminution du cheptel associée à une augmentation du nombre de paysans.

- Nous relayons la mesure proposée par La Confédération Bretonne pour l'Environnement et la Nature (CoBen)
 - « mettre en place une organisation visant à limiter le cheptel animal, dans les zones à enjeux, à hauteur des capacités de réception du milieu »

Les principales actions du 4^{ème} trimestre 2021

1- Dossier rue des Fauvettes : construction de cinq logements

Après la déposition de notre recours auprès du Tribunal Administratif, le promoteur a fait une demande de permis modificatif qui a été accordée de façon tacite par la mairie de Binic-Étables-sur-mer.

Notre association poursuit sa démarche avec notre avocat auprès du TA de Rennes.

2- Dossier du bâtiment de la base nautique de la Rognouse

Nous attendons des informations concernant une consultation du public. Nous demandons un rendez-vous avec M. le Maire, Mme la Maire déléguée de Binic et Mme l'adjointe à l'urbanisme.

3- Réunions avec ERB (Eau et Rivières de Bretagne) et COBEN (Confédération Bretonne de l'Environnement et de la Nature) pour échanger sur les dossiers environnementaux et plus particulièrement sur les dossiers nitrates et marées vertes.

4- Nomination par le gouvernement d'un haut-fonctionnaire, expert chargé du dossier eau et plus particulièrement des nitrates et marées vertes en Bretagne. Nous demandons un rendez-vous auprès de cet expert.

(voir article p. 11 à 14)

5- Réunion à Saint-Julien pour une présentation aux associations environnementales agréées de l'avancement des travaux du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Ce PLUi devrait être opérationnel en 2024. En attendant son entrée en vigueur, les PLU des communes continuent à s'appliquer.

6- Les sorties scolaires « Au fil de l'lc » : une réunion au Moulin Doualan à Lantic a eu pour objet de préparer la saison 2022 dans le cadre du partenariat avec SBAA, ERB, Bretagne Vivante.

7- Réalisation de notre bulletin 88 - 4^{ème} trim. 2021

8- Mise en œuvre d'un site internet pour notre association (prochaine communication dans notre bulletin n° 89)

9- Information importante : notre Assemblée Générale, présentant les bilans 2021 aura lieu le jeudi 7 avril 2022 à 20h00 salle de l'Estran à Binic. Une invitation officielle vous sera envoyée l'avant-dernière semaine de mars 2022.

